Avis du comité des parties prenantes d'Alcome

Le comité des parties prenantes d'Alcome s'est réuni en date du 25 juin 2025

Etaient Présents ou représentés (votants) :

- **Collèges des opérateurs :** Clotilde Terrible et Bastien Lucas (CME).
- **Collège des producteurs :** Rémi Spriet (Dean & Simmons France), Wilfrid Thomas (Republic Technologies International)
- **Collège des Associations :** Sarah Chouraqui (FNE), Reynald Huis (CLCV), Lucie Padovani (Surfrider)
- **Collège des collectivités locales :** Hervé Guillaume (AVPU), et Géraldine Leduc (ANETT), Sylviane Oberlé (AMF pouvoir)

André Leprince-Granger (Censeur d'état)

Pour Alcome : Marie-Noëlle Duval, Jonathan Decottignies, Pierre-Etienne Delfly, Jean-François Rossillon, Stéphan de Lamer Desnoyes

Le quorum de la majorité des membres et la condition d'au moins 2 membres par collège sont atteints, avec 9 votants sur 12 membres du comité.

Deux points étaient soumis à avis du comité :

1) La révision du contrat des collectivités locales

- Jonathan Decottignies expose le contexte de la révision du contrat des Collectivités locales qui est basée sur un état des lieux partagé des points d'amélioration destinés à le rendre plus opérationnel et plus cohérent pour accélérer la montée en puissance et atteindre l'objectif de réduction des mégots dans les espaces publics.
- Il expose les grands axes de la révision du contrat :
    - L'élargissement de la compétence possible pour signer le contrat avec un accès donné aux intercommunalités de collecte des déchets.
    - Le renforcement des obligations des parties et leurs modalités d'application pour plus inciter à la mise en œuvre de projet de réduction des mégots.
    - La prise en compte des spécificités des petites communes et des intercommunalités en leur proposant un contrat dédié.
    - La réorganisation générale du contrat pour qu'il soit plus lisible, plus compréhensible et donc plus attractif.

- Il commente le calendrier de la révision qui a commencé en janvier 2025 et doit se terminer à la fin du mois de juin par l'envoi des contrats aux services de la DGPR accompagné d'un avis du CPP.
- Jonathan Decottignies explique les modifications communes aux 3 contrats avec notamment :
    - L'alignement des soutiens des dispositifs de rue aux réalités du marché, en différenciant le soutien entre éteignoirs et petits cendriers de corbeilles.
    - L'exclusion des dispositifs de rue dans les espaces sans tabac.
    - Le renforcement des bilans en y intégrant un plan de lutte pour l'année N+1, incitatif.
    - Une incitation à la mise en place de moyens de répression et une incitation au passage à l'action des collectivités.
- Il précise ensuite les spécificités des contrats « petites collectivités » avec un travail sur la répression et un bilan propreté rendu non obligatoire au profit de la mise en place d'actions effectives de sensibilisation.
- L'ouverture du contrat aux intercommunalités à compétence déchet sera possible avec une délibération de l'EPCI pour gérer le contrat et une délibération de chaque commune pour valider la gestion du contrat Alcome par l'EPCI.

Avis du comité :

Collège des Producteurs :	Favorable 2 / Abstension 0 / Défavorable 0
Collège des Opérateurs :	Favorable 2 / Abstension 0 / Défavorable 0
Collège des Associations :	Favorable 2/ Abstension 1 / Défavorable 0
Collège des Collectivités :	Favorable 2 / Abstension 0 / Défavorable 0

⇨ **8 avis favorables et 1 abstention / 12 votants**

2) Les nouvelles campagnes de communicationa révision du contrat des collectivités locales

- Pierre-Etienne Delfly rappelle l'historique des campagnes antérieures et de la marque « Mon Mégot où il faut ».
- Il commente la stratégie créative poursuivie en soulignant en particulier 4 objectifs :
    - Interpeller le grand public
    - Se concentrer sur le mégot en tant que déchet
    - Informer sur les conséquences néfastes de chaque mégot mal jeté
    - Mettre en avant les gestes appropriés
- La campagne 2025 est construite sur le constat que peu de fumeurs savent que le filtre est en plastique et qu'il contribue au problème de pollution des sols par les microplastiques qui touche les milieux marins mais aussi continentaux. ¾ des sols analysés dans le cadre d'une étude de l'Ademe se sont révélés contaminés. La campagne basée sur ce sujet sera complémentaire de la précédente qui était plus anglée sur la pollution de l'eau.

- Il présente les visuels de la nouvelle campagne avec une déclinaison pour différents types d'espaces. Ainsi que les prétests réalisés avec 6 groupes de fumeurs et de non-fumeurs à Lille, Paris et Nantes.
- Les prétests concluent à une campagne convaincante qui montre clairement la pollution du mégot :
    - Sur la faune
    - Sur la flore
    - Et plus en retrait sur l'humain
- Pierre-Etienne Delfly conclue en précisant que les tests montrent une adhésion à la symbolique des racines qui matérialisent les conséquences d'un jet de mégot.
- Il précise que la campagne sera déclinée en flyer et en une courte video.

<u>Avis du comité :</u>

Collège des Producteurs : Favorable 1 / 1 Abstention 0 / Défavorable 0

Collège des Opérateurs : Favorable 1 / 1 Abstention 0 / Défavorable 0

Collège des Associations : Favorable 2/ 1 Abstention / Défavorable 0

Collège des Collectivités : Favorable 2 / Abstention 0 / Défavorable 0

⇨ **6 avis favorables et 3 abstentions / 9 votants**